

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Marne
Arrondissement de REIMS
Commune de GUEUX

COMPTE - RENDU

Commune de Gueux

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juin à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Maire, adressée le 17 juin 2020 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présidence : Jean-Pierre RONSEaux, Maire

Etaient présents :

BOUDILLET Thierry	MENTZER Catherine
COLZY Hélène	MORETTI Marie
DEGODET Laurent	PORTELETTE Florence
DEVULDER Laetitia	PREVOST Frédérique
HOURLIER Brigitte	RONSEaux Jean-Pierre
LAHAYE Pascale	SAMAIN Frédéric
LEROY Denis	TROYON Magalie
MARIE Jacques	VIGOUR Nicolas

Mandat de procuration : MOUZON Patrick par RONSEaux Jean-Pierre, SOUCHON Pierre-François par DEGODET Laurent

Absents : BISTER Gaëtan

Secrétaire de séance : Madame COLZY Hélène

Membres présents.....	16
Absents ayant donné mandat de procuration.....	2
Absent.....	1
Votants.....	18

Conformément aux dispositions de l'article 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame COLZY Hélène est désignée pour assurer le secrétariat de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé par 18 voix pour.

La séance est ouverte.

I. DELIBERATIONS

Délibération 06202040 - Vote des taux communaux 2020

La date limite de vote des budgets et des taux locaux est fixée au 15 avril (sauf pour cette année où la date est fixée au 3 juillet 2020 pour les taux et au 30 juillet 2020 pour les budgets).

Le vote des taux par une collectivité doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget et ce même si les taux restent inchangés. Cette obligation résulte de l'application de l'article 1636 sexies du code général des impôts, confirmée par le Conseil d'État (CE, 3 décembre 1999, n°168408, Phelouzat) qui a considéré que n'ayant pas fait l'objet d'une délibération distincte de celle approuvant le budget prévisionnel, l'ensemble des dispositions fiscales transmises par le maire devait être annulé.

Les communes votent les taux de taxe d'habitation (TH), de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB), de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et, lorsqu'elles ne sont pas membres d'un EPCI à fiscalité professionnelle unique, celui de la cotisation foncière des entreprises (CFE).

L'état de notification n° 1259 des bases d'imposition prévisionnelles des trois taxes directes locales pour 2020 est pré-rempli par les services fiscaux. Il est communiqué par voie dématérialisée à la mairie par les services de la direction générale des finances publiques. Les services municipaux ont à charge de compléter cet état, après fixation, par le conseil municipal, du produit fiscal attendu pour 2020 des deux taxes directes locales (TF et TFPNB).

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2020, équilibré en section de fonctionnement par un produit nécessaire à l'équilibre fiscal de 714 516 € (471187-50053+273220+20162).

Considérant que la commune de Gueux entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Après en avoir délibéré par 18 voix pour,

Le conseil municipal,

Article 1^{er} : décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 et de les reconduire à l'identique sur 2020 soit :

TAXE SUR LE FONCIER BATI **18.96 %**

TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI **15.65 %.**

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Pour 2020, la revalorisation nationale des bases a été fixée à 0.9% pour la TH et 1.2% pour la TF.

Article 2 : Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Délibération 06202041 – Vote du budget « Terres du Circuit »

Les prévisions budgétaires ont été présentées en commission Finances lors de sa séance du 16 juin dernier.

En investissement de nouvelles opérations sont prévues pour les travaux de restauration des Tribunes Sommer et de Presse pour satisfaire aux normes de sécurité.

TERRES DU CIRCUIT DE GUEUX - TERRES DU CIRCUIT DE GUEUX - BP - 2020

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	37 300,00	45 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 7 700,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	45 000,00	45 000,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	33 452,00	42 318,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 8 866,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	42 318,00	42 318,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	87 318,00	87 318,00

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Laurent DEGODET

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour

VOTE le budget primitif « TERRES DU CIRCUIT » 2020.

Il est équilibré :

- en section de Fonctionnement, recettes et dépenses pour 45 000 €,

- en section d'Investissement, recettes et dépenses pour 42 318 €.

Délibération 06202042 - Vote du budget 2020 du Lotissement Vert

Les prévisions budgétaires ont été présentées en commission Finances lors de sa séance du 16 juin dernier. Le budget prévoit la vente des trois derniers terrains.

LOTISSEMENT VERT - LOTISSEMENT VERT - BP - 2020

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 000 000,00	1 000 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	1 000 000,00	1 000 000,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	500 000,00	500 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	500 000,00	500 000,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	1 500 000,00	1 500 000,00

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Laurent DEGODET,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour,

VOTE le budget primitif « Lotissement Vert » 2020 arrêté à :

- **1 000 000 €**, en section de Fonctionnement
- **500 000 €** en section d'Investissement.

Délibération 06202043 - Vote du budget communal 2020

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif de la commune arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 16 juin 2020, comme suit :

En fonctionnement

Recettes : issues de l'état 1259 et de la DGF.

Dépenses : surcoût pour l'entretien des locaux et pour l'acquisition du matériel de désinfection suite à l'épidémie de Covid, coût de l'assurance dommage ouvrage pour l'opération de réhabilitation des bâtiments, et versement de l'indemnité de culture pour l'opération Football.

Détail des subventions versées pour les associations

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
657361		SUBVENTION ANNEE 2020	CASSE DES ECOLES DE GUEUX	Commune	161 000,00
657362		SUBVENTION ANNEE 2020	CCAS	Commune	10 470,00
6574		SUBVENTION ANNEE 2020	ESCALES DE GUEUX	Association	500,00
6574		SUBVENTION ANNEE 2020	ASGTT	Association	1 250,00
6574		SUBVENTION ANNEE 2020	TINQUEUX GUEUX	Association	700,00
6574		SUBVENTION ANNEE 2020	HANDBALL	Association	2 500,00
6574		SUBVENTION ANNEE 2020	AS GUEUX FOOTBALL	Association	350,00
6574		SUBVENTION ANNEE 2020	BADMINTON	Association	300,00
6574		SUBVENTION ANNEE 2020	COMITE DES PETES	Association	300,00
6574		SUBVENTION ANNEE 2020	JUDO CLUB DE GUEUX	Association	450,00
6574		SUBVENTION ANNEE 2020	PECHEURS DU LAC	Association	400,00
6574		SUBVENTION ANNEE 2020	LIRE ET FAIRE LIRE	Association	250,00
6574		SUBVENTION ANNEE 2020	PREVIENION ROUTIERE	Association	00,00
6574		SUBVENTION ANNEE 2020	ADMR	Association	3 500,00
6574		SUBVENTION ANNEE 2020	ASSOCIATION ROSEAU	Association	100,00
6574		SUBVENTION ANNEE 2020	GUEUX VILLAGE	Association	350,00
6574		SUBVENTION ANNEE 2020	COOPERATIVE ECOLE ELEMENTAIRE	Association	1 500,00
6574		SUBVENTION ANNEE 2020	COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE	Association	1 175,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	4 092 460,00	1 522 957,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 569 503,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	4 092 460,00	4 092 460,00

INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	2 437 249,00	4 006 757,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 069 170,00	118 000,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 618 338,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	4 124 757,00	4 124 757,00

TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	8 217 217,00	8 217 217,00

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 551 779,00		1 551 779,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	508 800,00		508 800,00
014	Atténuations de produits	50 053,00		50 053,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	245 025,00		245 025,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	5 250,00	0,00	5 250,00
67	Charges exceptionnelles	20 000,00	0,00	20 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	28 553,00	28 553,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	20 000,00		20 000,00
023	Virement à la section d'investissement		1 663 000,00	1 663 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		2 400 907,00	1 691 553,00	4 092 460,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 092 460,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 000,00	0,00	4 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	81 809,00	0,00	81 809,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	2 743 610,00		2 743 610,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	257 000,00	0,00	257 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	20 000,00	20 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	400 000,00	0,00	400 000,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		3 486 419,00	20 000,00	3 506 419,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	618 338,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 124 757,00

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	5 000,00		5 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	64 500,00		64 500,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	830 674,00		830 674,00
74	Dotations et participations	120 473,00		120 473,00
75	Autres produits de gestion courante	481 498,00	0,00	481 498,00
76	Produits financiers	20 314,00	0,00	20 314,00
77	Produits exceptionnels	500,00	0,00	500,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 522 957,00	0,00	1 522 957,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 569 503,00
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 092 460,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	404 000,00	0,00	404 000,00
13	Subventions d'investissement	317 750,00	0,00	317 750,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	20 000,00	20 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	101 948,00	0,00	101 948,00
28	Amortissement des immobilisations		28 553,00	28 553,00
29	Prov. pour dépréciat* immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat* des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement		1 663 000,00	1 663 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	20 000,00		20 000,00
Recettes d'investissement – Total		843 696,00	1 711 553,00	2 555 249,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	1 569 508,00
-----------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 124 757,00
---	---------------------

En investissement :

Poursuite des opérations suivantes : « terrains de football », et « pole périscolaire ».
Finalisation des travaux de rénovation de l'école élémentaire et isolation du bâtiment.
Poursuite du projet « écoles numériques » dans les écoles élémentaire et maternelle.
Remplacement des photocopieurs obsolètes dans les écoles.
Réalisation du pôle commercial.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Laurent DEGODET,

Vu le projet de budget primitif de la commune,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 18 voix pour,

APPROUVE le budget primitif 2020 équilibré arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement pour 4.092.460 €
- au niveau des opérations pour la section d'investissement, pour 4.124.757 €.

Arrivée de Monsieur Gaëtan BISTER.

Délibération 06202044 - Election d'un conseiller au sein du Conseil d'Administration du Collège de Gueux

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner les délégués chargés de représenter la commune au sein du conseil d'administration du collège Raymond SIROT de Gueux,

Le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des deux délégués représentant la commune au sein du conseil d'administration du collège R. SIROT de Gueux.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Ont été proclamés élus, à la majorité absolue :

Brigitte HOURLIER

Denis LEROY.

Délibération 06202045 – Compte « Fêtes et Cérémonies » compte 6232

C'est à ce compte que s'inscrivent les dépenses résultant des fêtes locales et nationales, les couronnes et gerbes à l'occasion des commémorations ou décès, mais aussi les cadeaux de départ.

Si certaines dépenses sont incontestables (frais d'orchestres, SACEM, ...) d'autres sont susceptibles de susciter des observations de la part du juge des comptes.

La réglementation est imprécise sur la justification des dépenses imputées sur le compte 6232, le décret de 2007 ne prévoyant pas de dispositions particulières pour ce type de dépenses, il appartient au comptable d'exiger les pièces nécessaires à dégager sa responsabilité.

Il s'agit généralement d'une délibération de principe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour,

Décide d'autoriser l'engagement des catégories de dépenses suivantes au compte 6232 Fêtes et Cérémonies :

- l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que les décorations de Noël, les chèques cadeaux de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés ;
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et, notamment, lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles, les mariages, décès, autres cérémonies officielles tels que la parution d'annonce dans le journal local direct, l'achat de fleurs ou autre. ;
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos, ...) ;
- les frais d'annonce et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ou événements ;
- les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Cette liste n'étant pas exhaustive, toute dépense ayant trait aux items développés ci-dessus pourra être imputée à ce compte.

Délibération 06202046 – Elaboration d'un plan de formation pour les élus

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2123-12 à L.2123-16 et R.2123-12 à R.2123-22,

Considérant le droit pour tout membre d'un Conseil municipal de bénéficier d'une formation adaptée dont le montant global des dépenses est plafonné à 20% du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la collectivité.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les dispositions spécifiques de ce droit à la formation :

- les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement des élus donnent droit à remboursement sous réserve que l'organisme qui dispense la formation soit agréé par le Ministère de l'Intérieur,
- indépendamment des autorisations d'absence et du crédit d'heures accordés, les élus salariés ont droit à un congé de formation d'une durée de 18 jours par élu pour la durée du mandat,
- les pertes de revenus subies par l'élu sont compensées par la collectivité dans la limite de 18 jours par élu pour la durée d'un mandat et d'une fois et demie la valeur horaire du SMIC,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de fixer les orientations en matière de formation ainsi :

- les dépenses seront prises en charge exclusivement pour la formation dispensée par un organisme agréé par le Ministère de l'Intérieur, toute autre demande sera préalablement étudiée par l'assemblée délibérante,
- le droit à la formation s'exerce selon le choix de l'élu, mais priorité sera donnée, notamment en début de mandat, aux fondamentaux de la gestion locale (finances publiques, marchés publics, urbanisme, intercommunalité...), aux formations en lien avec la délégation et aux formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole en public, informatique...)

DECIDE de fixer à 2000 € le montant des crédits ouverts à ce titre pour l'exercice 2020 inscrits au compte 6535 du budget de la collectivité et actualisés chaque année.

Présentation de l'avenant numéro 8 pour travaux supplémentaires pour l'entreprise « BATIMENT ASSOCIE »

Monsieur le Maire présente l'avenant pour travaux complémentaires dans la réhabilitation des bâtiments. Il concerne l'aménagement d'un mur de soutènement et d'une zone de stockage pour les poubelles pour le lot FACADE (lot 2) attribué à l'entreprise BATIMENT ASSOCIE.

Cet avenant constitue un montant de 16 107 € HT représentant 3.9 % du montant du marché initial.

Délibération 06202047 - Demande de subvention auprès du Conseil régional pour le projet de construction des terrains de football

Monsieur le Maire présente le projet comprenant la construction d'un terrain enherbé pour les compétitions et d'un terrain synthétique pour l'entraînement avec des vestiaires. L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux était de 1.628.000 € HT.

Ce budget ne comprenait pas le coût des honoraires de maîtrise d'œuvre, le coût des missions SPS, contrôle technique, étude de sols et le coût de l'assurance Dommage Ouvrage.

Les travaux sont répartis en 12 lots :

- *lot 1 : VRD, TERRAINS SPORTIFS, ESPACES VERTS*
- *lot 2 : GROS-ŒUVRE*
- *lot 3 : CHARPENTE METALLIQUE*
- *lot 4 : ETANCHEITE*
- *lot 5 : MENUISERIES METALLIQUES, SERRURERIE*
- *lot 6 : MENUISERIE BOIS, AGENCEMENT*
- *lot 7 : ISOLATION, CLOISONS, PLAFONDS*
- *lot 8 : CARRELAGE, FAIENCE*
- *lot 9 : PEINTURE*
- *lot 10 : SOLS EN RESINE*
- *lot 11 : PLOMBERIE, CHAUFFAGE, VMC, PHOTOVOLTAIQUE*
- *lot 12 : ELECTRICITE.*

L'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux se décompose comme suit :

LOT 1	VRD - ESPACES VERTS	1 430 000,00 €
LOT 2	GROS-ŒUVRE	197 800,00 €
LOT 3	CHARPENTE METALLIQUE	43 500,00 €
LOT 4	ETANCHEITE	75 000,00 €
LOT 5	MENUISERIES EXTERIEURES	42 300,00 €
LOT 6	MENUISERIE BOIS - AGENCEMENT	65 400,00 €
LOT 7	ISO - CLOIS - PLAF	7 300,00 €
LOT 8	CARRELAGE - FAIENCE	13 400,00 €
LOT 9	PEINTURE	11 100,00 €
LOT 10	SOLS EN RESINE	43 300,00 €
LOT 11	PLOMB - CHAUF - VMC	178 640,00 €
LOT 12	ELECTRICITE	171 125,00 €
		2 278 865,00 €

	MONTANT H.T.	2 278 865,00 €
	TVA 20,0%	455 773,00 €
MONTANT T.T.C.		2 734 638,00 €

Le plan de financement (montant en € HT) proposé est le suivant :

1. Participation du conseil régional :	5600+ 400 000 € soit 405 600 €
2. Participation du CNDS :	?
3. Participation du Département :	400 000 €
4. Autres concours : FFF	90 000 €
5. DETR	200 000 €
6. Participation commune :	1 183 265 €

Après en avoir délibéré, par 19 voix pour,

le Conseil Municipal:

- **VALIDE** le plan de financement ci-dessus
- **SOLLICITE** des subventions au titre de la Région Grand Est
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne concrétisation de cette opération.

Présentation des devis de travaux

Monsieur le Maire informe l'assemblée de travaux de réparation du mur entre la propriété de la commune et la maison de Mr et Mme Pierlot : il présente le devis pour un montant de 9824 € HT.

Il fait part aussi de travaux de réparation du mur entre l'Eglise et le local SOFFI.

II. QUESTIONS DIVERSES

▪ Planning des prochaines réunions :

Réunions de travail

Mardi 08 septembre 2020

Mardi 06 octobre 2020

Mardi 03 novembre 2020

Mardi 01 Décembre 2020

Réunions de conseil municipal

Mardi 7 juillet 2020

Mardi 15 septembre 2020

Mardi 13 octobre 2020

Mardi 10 novembre 2020

Mardi 08 Décembre 2020.

Réunion commission MAPA : mardi 8 septembre à 18h30 pour ouverture des plis du pole football

▪ Cérémonies :

Repas des ainés : Dimanche 06 décembre 2020

Vœux du Maire : vendredi 08 janvier 2021

- **Installation de la fibre optique par la Région Grand Est**

Elle sera opérationnelle en 2022.

- **Fête patronale**

Le Maire précise qu'il a reçu les forains.

Le conseil et le Comité des Fêtes attendent le 11 juillet, date à laquelle le gouvernement fera de nouvelles recommandations concernant les rassemblements.

- **Visite des équipements communaux à prévoir à la rentrée avec le nouveau conseil**

Cette visite permettra aux conseillers de mesurer pleinement les différents aspects de l'entretien et de la destination des bâtiments et espaces communaux.

- **Nouvelle rentrée du 22 juin dans les écoles**

Madame Brigitte HOURLIER fait un point sur les effectifs : 89 enfants sur 93 sont rentrés en maternelle et 150 sur 165 en élémentaire. Les enseignants remercient la mairie et la Caisse des écoles pour l'aide apportée et l'étroite collaboration qui s'est instaurée tout au long du confinement jusqu'à cette rentrée.

- **Epandage des pesticides : nouvelle législation à partir du 1^{er} juillet 2020**

Madame Hélène COLZY précise qu'une réunion est programmée cet automne avec les agriculteurs et les viticulteurs cultivant aux abords de la commune afin de faire un point sur l'application de ce nouveau règlement après deux mois.

Commune de Gueux

CONSEIL MUNICIPAL

FEUILLET DE CLOTURE DE LA SEANCE DU 23 JUIN 2020

Article R 2121-9 du CGCT : Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents avec, en regard, une place pour la signature de chacun d'eux ou, éventuellement, la mention de la cause qui les a empêchés de signer.

N° des délibérations	Objet des délibérations
DE202040	VOTE DES TAUX COMMUNAUX 2020
DE202041	VOTE DU BUDGET 2020 DES TERRES DU CIRCUIT
DE202042	VOTE DU BUDGET 2020 DU LOTISSEMENT VERT
DE202043	VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2020

DE202044	ELECTION D'UN CONSEILLER AU SEIN DU CA COLLEGE DE GUEUX
DE202045	FETES et CEREMONIES
DE202046	ADOPTION D'UN PLAN DE FORMATION
DE202047	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION POUR LE TERRAIN DE FOOTBALL

Séance close à 22h30